DOUVES.

Il existe cinq ou six grandes maisons qui font le commerce des douves à la Nouvelle-Orléans; elles reçoivent tous les ans environ sept millions de pièces estimées à $1,500,000. L'exportation s'élève à à peu près un million de dollars par an. L'Espagne et le Portugal sont les pays qui en reçoivent le plus; puis viennent, par ordre d'importance, l'Angleterre, la France, l'Italie, la Russie et la Belgique.

RICHESSES FORESTIÈRES.

Le commerce des bois de construction est en ce moment un des plus importants et des plus prospères de la Louisiane. Nous possédons une énorme étendue de forêts vierges. Sur les 28,000,000 d'acres qui forment la superficie de l'Etat, 16,000,000 sont boisés et sont jusqu'à présent échappé à la hache du bucheron. On y trouve dix-huit variétés de chênes, trois variétés de pins, deux de laurier, deux de mûrier, quatre de frêne, trois d'orme, deux de gomme, quatre de noyer trois d'érable, trois de chêne, six de pacaniers, deux de sassafras, deux de magnolia, et quatre d'osier. Le cypre et le pin sont les deux essences qui sont le plus exploitées en Louisiane. La hache, la scie et la cognée, activées par la vapeur, dénudent rapidement le terrain; cependant, malgré les énormes trouées qu'elles y font, nos cyprières et nos pinières semblent reculer leurs limites, à mesure que l'homme y avance; on les dirait inépuisables. Il n'en est pas moins vrai que tout a une fin, et nous espérons que le Congrès et la législature veilleront à la conservation de nos richesses forestières.

QUINCAILLERIE.

L'essor récent qu'a pris l'industrie dans le Sud a produit une véritable révolution dans le commerce de la quincaillerie. Il se fonde par tout dans notre région, depuis quatre ou cinq ans, des villes nouvelles, et l'on s'y porte avec empressement. Il s'agit, en effet, de l'exploitation des mines qui ont été découvertes en si grand nombre dans l'Alabama, le Tennessee, la Georgie, l'Arkansas, etc. Pour bâtir des villes, il faut des matériaux, il faut autant de quincaillerie que de bois, de pierres et de briques. La Nouvelle-Orléans en expédie une bonne partie sur les points où elle fait besoin.

Il n'en eut pas été ainsi autrefois, à l'époque où nous étions privés de moyens de communication avec l'intérieur. Les chemins de fer du Nord pénétrant un peu partout entilaient les ateliers des constructeurs à qui ils apportaient tout ce quiteur était nécessaire. Mais nous avons maintenant nous-mêmes des voies ferrées dans le Sud, et nous ne craignons plus la concurrence du Nord et de l'Ouest. Nous recevons la quincaillerie anglaise et allemande, par voie maritime, aux mêmes conditions que les maisons de New York, de Philadelphie ou de Boston, le fret de Liverpool à la Nouvelle-Orléans n'étant pas plus élevé que le fret de Liverpool à New York. Or, de la Nouvelle Orléans aux points de l'intérieur qu'il s'agit d'alimenter, la distance par chemin de fer est moins longue que de New York à ces mêmes points. D'où un premier avantage pour notre commerce local.

Quand nous en étions réduits à expédier nos fers travaillés uniquement par les cours d'eau qui sillonnent le pays, les chemins de fer n'existant pas encore dans le Sud, il y avait une époque de l'année, celle de la baisse des rivières et des bayous, où tout envoi de marchandises devenait impossible. Les maisons de quincaillerie de l'intérieur étaient donc obligées de s'approvisionner en bloc pour toute une année, au lieu de se pourvoir ici au fur et à mesure des besoins de leurs localités respectives. Les négociants de la Nouvelle-Orléans leur vendaient, par conséquent, à un an de terme. Un peu plus tard, étant à même, grâce aux chemins de fer qui avaient pénétré fort avant dans le Sud, d'acheter dans les villes de l'Est et du centre par petits lots, les marchands de l'intérieur se sont empressés d'en faire venir leur quincaillerie qui leur coûtait naturellement moins cher qu'à la Nlle-Orléans. Réglant leurs factures au comptant tous les trois mois, ils obtenaient leurs articles à des prix plus doux que chez nous, où les ventes à courte échéance étaient impossibles par suite de l'interruption des communications pendant quatre ou cinq mois de l'année.

A cette heure, tout est changé; nous avons nos railways comme le Nord a les siens, et nous sommes redevenus les fournisseurs de la Louisiane, du Mississipi, de l'Alabama, de la Floride, de l'Arkansas et du Texas. Nous ne craignons plus la concurrence des grands centres commerciaux situés sur l'Atlantique, non seulement pour ce qui concerne la quincaillerie étrangère qui nous est et nous sera longtemps encore indispensable, mais même pour les objets fabriqués dans l'Est et sur lesquels le fret maritime est pour ainsi dire insignifiant, de sorte qu'il en coûte moins de les réexpédier de la Nlle-Orléans à l'intérieur des Etats qui nous avoisinent que de les leur faire parvenir de New York, de Boston ou de Philadelphie par chemin de fer, à cause de la distance beaucoup plus considérable qui les sépare de ces dernières villes.

L'importation des plaques de ferblanc et des plaques à étamper (stamping plates) a plus que doublé l'année dernière. Il se fabrique à la Nlle-Orléans du plomb de chasse, des cordes, de la ficelle des balais, des fourneaux en terre cuite, de la ferblanterie, des chaînes, des ferrements de harnais, qu'écoulent nos quincailliers; nous sommes en outre, par chemins de fer, à quelques heures de distance des hauts fourneaux de l'Alabama et des usines nouvelles où se façonne le fer. Il n'est donc pas étonnant que le commerce de la quincaillerie à la Nlle-Orléans se développe dans de larges proportions. Nos maisons locales ont fait cette année 25 pour cent plus d'affaires que pendant l'exercice 1885-86.

TÉRÉBENTHINE, GOUDRON, RÉSINE.

Ces trois produits provenant du suc des pins résineux constituent ce qui s'appelle dans le langage commercial anglais *Naval stores*, sans doute parce qu'ils sont indispensables au gréement et à l'entretien des navires. L'année a été désastreuse pour les fabricants; la production a tellement dépassé la demande que le marché s'est aplati, écrasé. On calcule qu'il reste entre les mains des principaux détenteurs assez de *Naval stores* pour suffire, sans production nouvelle, aux besoins de toute l'année prochaine. Ceux qui s'aviseront de faire de nouvelles entailles à leurs pins, pour en obtenir le suc résineux, en seront quittes pour leurs frais.

Voici quels ont été les cours sur notre place:

1886-87—Poix $1 50 à —. Goudron $3 25 à —. Résine $1 05 à $ 25. Térébenthine 24 à 39.

1885-86—Poix $1 50 à 1 75 par baril. Goudron $3 25 à $ 50 par baril. Résine $1 à $4 par baril. Térébenthine 30 à 50c par gallon.

1884-85—Poix $2 à 3. Goudron $3 25 à 4 50. Résine $1 25 à 4 50. Térébenthine 27 à 36.

MOUVEMENT MARITIME.

Dans le cours de l'exercice 1886-87, il est entré dans le port de la Nouvelle-Orléans, 304 bâtiments faisant le cabotage, 127 navires américains venant de ports étrangers et 387 navires étrangers venant également du dehors, le tout représentant 1,159,703 tonneaux. Le nombre de tonneaux en 1885-6 a été de 1,104,992, et 1,013,032 en 1884-5. Voici maintenant le tonnage des navires à la sortie pendant les mêmes exercices: 1886-7—1,148,260; 1885-6—1,099,392; 1884-5—987,754.

Du 1er août 1886 au 31 juillet 1887, on a compté 3,758 arrivages au Nouveau Bassin de la Nouvelle-Orléans, contre 3,297 en 1885-6, et 4,962 en 1884 5. La nature du chargement de ces navires (principalement des goëlettes) ne varie pas; il se compose toujours de bois de charpente, de bois de chauffage, de briques, de graines de coton, de bardeaux, de douves, de lattes, de riz, de coquilles, d'un peu de sucre et de mélasse, de charbon de bois, de sable, de laine, de mousse, de peaux, de bestiaux, de résine, de thérébenthine, de logs ou troncs d'arbres.

Du 1er juillet 1886 au 31 août 1887, il a été reçu par le Canal Carondelet (Vieux Bassin et Compagnie de Navigation) 14,786,000 pieds de bois, 471,400 barils de charbon de bois, 1,514,000 briques, 83,050 barils de sable, 2,725 barils de coquilles, 18,462 cordes de bois, 3,220,200 douves, 2,115,000 bardeaux, 165,900 melons, 73,730 barils d'huîtres, le tout transporté par 3,150 bâtiments de tout tonnage. Il y a eu une diminution notable sur presque tous les articles reçus comparativement aux deux précédents exercices (1884-85 et 1885-86). Décidément, nous ne nous relevons pas au-dessous de la ruine du Canal.

ETAT DES NAVIRES

Appartenant au port de la Nouvelle-Orléans, au 31 juillet 1887.

Vapeur	Nombre de navires.	Bois ou fer.	Tonnage brut.	Tonnage net.
Océan	4	Bois	2,710.85	1,576.04
Océan	19–23	Fer	26,298.22	15,997.79
Rivière	110	Bois	17,139.06	15,281.84
Rivière	13–123	Fer	1,718.85	1,136.61
Total	146		47,866.98	33,992.28
Voile.				
Océan	71	Bois	3,350.58	3,183.29
Rivère	333	Bois	2,252.86	2,140.86
Total	304		5,603.44	5,324.15
Grd total	450		53,470.42	39,316.43

CHEMINS DE FER.

Les marchandises arrivées à la Nouvelle-Orléans ou transportées hors de la ville, du 31 juillet 1886 au 31 juillet 1887, par le chemin de fer "New Orleans and Northeastern," représentent un total de 353,354,500 livres.

Il a été reçu ici, par le chemin de fer Louisville and Nashville pendant l'année écoulée le 30 juin 1887, 349,313,100 tonnes de marchandises, et il a été expédié de la Nlle-Orléans par le même railway 337,421,706 tonnes, ce qui constitue un accroissement marqué sur le mouvement des deux années précédentes.

Le même chemin de fer a transporté à la Nlle-Orléans pendant le dernier exercice 148,418 balles de coton, contre 165,063 en 1885-86. Diminution de près de 17,000 balles.

ETAT DU TONNAGE.

Nous sommes redevables au général John Glynn, Jr., agent général résident, pour l'état ci-joint du tonnage reçu et expédié de la Nouvelle-Orléans, via "New Orleans and Northeastern Railroad, du 31 juillet 1886 au 31 juillet 1887:

	Reçu. Livres.	Expédié. Livres.
Viande périssable, etc	3,600,000	4,560,000
Fruits et légumes	820,000	......
Machines	3,450,000	600,000
Bière	744,000	......
Charbon et coke	113,126,000	......
Bestiaux	10,824,000	2,232,000
Bois	14,175,000	......
Bois de construction	40,440,000	4,224,000
Chaux et ciment	1,440,000	1,512,000
Briques et pierres	6,190,000	......
Douves et matériaux pour barils	15,140,000	......
Charbon de bois	1,060,000	......
Huile et acide	2,664,000	1,630,000
Fil de fer	210,000	......
Résine et térébenthine	5,768,000	768,000
Tabac	672,000	......
Engrais	2,664,000	1,648,000
Fer	5,190,000	35,500,000
Farine	2,592,000	......
Pois	2,448,000	......
Meubles	300,000	......
Sucre	528,000	19,200,000
Mélasse	......	30,390,000
Riz	......	17,280,000
Grains	......	1,122,000
Papier	......	1,890,000
Sel	......	5,328,000
Buggies	480,000	......
Coton	80,7 3,500	2,940,000
Bagging and ties	576,000	1,400,000
Mousse	......	48,000
Café	......	380,000
Peaux	......	80,000
Divers	37,600,000	11,360,000
Total	353,354,500	145,082,000

Voici, en livres, ce qu'a transporté à la Nouvelle-Orléans et hors de la Nouvelle-Orléans, pendant l'exercice 1886-87, le "Southern Pacific Railroad:"

Articles.	Expédié.	Reçu.
Bois de construction	1,420,000	10,860,000
Bardeaux	......	480,000
Autres produits de la forêt	1,175,588	3,704,136
Bestiaux	60,000	54,540,000
Moutons	......	3,540,000
Autres animaux, live stock	2,580,968	19,008,150
Ties	......	380,000
Rails	......	3,120,000
Autres matériaux de chemins de fer	5,986,035	2,639,094
Laine	19,968	[illegible]
Peaux	27	3,166,676
Autres produits d'animaux	509,856	2,921,622
Végétaux alimentaires	16,609,220	76,345
Grains	13,422,174	2,274,974
Foin	1,766,664	427,560
Riz	1,186,600	40,875,280
Graine de coton	338,023	26,352,524
Sucre	3,512,063	46,482,361
Mélasse	3,945,349	31,397,134

Coton	......	192,962,000
Sel	......	1,251,000
Manufacturé	153,651,249	216,909,696
Marchandises	129,116,982	21,944,592
Divers	32,631,913	63,836,672
Coton en graine	......	1,076,374
Cuivre en lingots	......	976,480
Autres produits agricoles	1,769,253	529,694
Total	369,948,441	759,965,486

Rapport du nombre et du tonnage de navires entrés dans le port de la Nouvelle-Orléans durant l'année finissant le 31 juillet 1887.

Mois. 1886-87.	Navires de la côte No.	Tonn's	Navires américains venant de ports étrangers, Pd cargaison No.	Tonnes	Sur lest No.	Tonnes	Navires étrangers venant des ports étrangers, Pd cargaison No.	Tonnes	Sur lest No.	Tonnes	Total No.	Tonneaux
Août	[illegible]											
Septembre	[illegible]											
Octobre	[illegible]											
Novembre	[illegible]											
Décembre	[illegible]											
Janvier	[illegible]											
Février	[illegible]											
Mars	[illegible]											
Avril	[illegible]											
Mai	[illegible]											
Juin	[illegible]											
Juillet	[illegible]											
Total 1886-87	304	435,210	127	52,936	[illegible]	[illegible]	387	391,172	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,159,703
Total 1885-86	284	397,308	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,104,992
Total 1884-85	263	340,264	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1,013,032

Rapport du nombre et du tonnage des navires partis du port de la Nouvelle-Orléans durant l'année finissant le 31 juillet 1887.

Mois. 1886-7.	Navires de la côte No.	Tonn's	Navires américains pour les ports étrangers, Pd cargaison No.	Tonn's	Sur lest No.	Tonn's	Navires étrangers pour ports étrangers, Pd cargaison No.	Tonn's	Sur lest No.	Tonn's	Total No.	Tonneaux
Août ... Juillet	[illegible]											
Total 1886-87	[illegible]											1,148,260
Total 1885-86	[illegible]											1,099,392
Total 1884-85	[illegible]											987,754

Arrivages dans le Canal du Nouveau Bassin du 1er août 1886 au 31 juillet 1887, compilé par Jos. Harang.

Mois.	Vaisseaux	Tonnage	Bois de construction, pieds	Briques	Bois de chauffage	Sacs graine de coton	Bardeaux	Douves	Lattes	Barils riz	Barils coquilles	Barils mélasse	Barils charbon de bois	Barils goudron	Barils sable	Balles laine	Balles mousse	Fer-ton	Peaux	Têtes de bestiaux	Barils de résine	Barils Térébenthine	Troncs, Logs	Sucre	Colis
1886 Août ... 1887 Juillet	[illegible]																								
Total	[illegible]																								

EXPORTATIONS DE LA NLLE-ORLÉANS

Du 1er août 1886 au 31 juillet 1887, il a été exporté de la Nlle Orléans 1,462,715 balles de coton, pesant 706,462,337 livres, et valant $66,402,877 contre 1,550,986 balles en 1885-86, et 1,325,492 en 1884-85. La plus grande partie de ce coton est allée comme de coutume: en Angleterre, 759,577 balles, en France, 320,034; en Allemagne, 210,369.

Dans le même exercice 1886-87, il a été exporté de notre port 52,944 barils de farine valant $238,812, contre 27,183 barils en 1885-86, et 27,754 en 1884-85. L'augmentation, on le voit, a été considérable pour le dernier exercice (1886-87.)

Nous avons exporté l'année dernière 7,869,384 boisseaux de maïs et 4,518,275 boisseaux de blé, valant $4,093,366.

FRET.

Le fret pour navires traversant l'Océan est en voie d'amélioration, quoique nous n'ayons pas à signaler un accroissement marqué. Il y a au contraire un progrès notable dans le fret entre la Nouvelle-Orléans et New York. Nous expédions dans ce dernier port non seulement notre coton, notre riz et notre sucre, comme de coutume, mais aussi une quantité de produits qui nous viennent maintenant par chemin de fer des côtes du Pacifique, tels que vins, eaux-de-vie, fruits, raisins, conserves, houblon, cuivre, etc. Ces articles ne figuraient pas autrefois dans nos exportations. Nous recevons, en retour, de New York, quantité de marchandises que nos bateaux à vapeur chargent ensuite et disséminent tout le long des rives du Mississipi et de ses affluents. Le double voyage par mer et par rivières coûte encore moins que le transport direct et exclusif par chemins de fer.

REVENU DE LA DOUANE.

Voici, mois par mois, ce qu'a été le revenu de la Douane de la Nlle-Orléans, du 1er août 1886 au 31 juillet 1887.

Août...$	96,521 45	Fév....$	262,233 48
Sept.	118,233 81	Mars	214,960 51
Oct	134,836 82	Avril	272,956 51
Nov	213,389 92	Mai	177,181 93
Déc	330,027 92	Juin	114,836 72
Janvier	159,393 81	Juillet	143,174 27

Total...........$2,367,787 15
Total 1885-86.........1,344,440 87

Augmentation de 1886-87 sur 1885-86...........$1,023,336 28
Total 1884-85...........1,572,969 27

Le total ci-dessus représente les droits acquittés sur $9,742,076 de marchandises importées dans notre port.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI 1er SEPT. 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON Demande à louer à partir du 1er octobre une maison dans le Second ou le Troisième District, contenant 4 chambres, cuisine, chambres à domestiques et chambre à bains. S'adresser "Household" bureau de l'Abeille.
31 août—1 f.

ON demande à acheter un demi-ilet avec maison. S'adresser à M. H., bureau de l'Abeille. 27 août—1 sem

ON demande—A adopter une petite fille et un petit garçon, âgés de deux à six ans. Des orphelins ou enfants indigents seraient préférés. S'adresser en personne ou par lettres à la chambre No 102, Hôtel St-Charles.
24 août—7f

A LOUER.

A LOUER—Deux magasins, Nos 121 et 123 rue Royale; étage supérieur convenable pour hôtel garni ou non garni; prix modéré. S'adresser au-dessous de l'Hôtel St-Charles.—J. B. Trapolin. 25 août—2 sem

A LOUER—Maison 112 rue Douane, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Joe Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1mois

A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de départ, le contenu de la Confiserie de N. Kuntz, encoignure Canal et Carondelet, est offert en vente en bloc jusqu'au 10 septembre, et après cette date il se vendra en détail. S'adresser sur les lieux. 28 août—1 sem

A VENDRE A bon marché, une bonne épicerie, coin Carondelet et Erato. Loyer à bas prix. S'adresser sur les lieux. 31 août—7f

A VENDRE à l'amiable le café coin Conti et Bourbon, connu sous le nom de "Conti Exchange", pour cause de maladie. La Société Culinaire des Garçons Restaurateurs et le Vigilant Band s'y réunissent. Pour informations s'adresser sur les lieux à M. E. Garreau, 73 Bourbon et 85 Conti. 30 août—1sem

A VENDRE—Une buvette bonne location, pour $150 comptant. S'adresser aux bureaux de l'Abeille. 23 août—1 sem

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary Alexander, femme décédée de William Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,953.—Division—Attendu que Jacob Alexander a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Butler, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
1er sept—1 6 10

Succession de Catherine Louisa Salzer, veuve décédée de Lorenzo Dow Page.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,152—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Salzer, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
1er sept—1,6,10. Greffier.

Daniel Browne vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTLICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,650—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Richard Ireland, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
1er sept—1 6 10 Greffier.

Joseph Pinta vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,596—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN,
31 août—31—sept 4 9 Greffier.

Succession de Ellen Monaghan, femme décédée de Patrick J. Everett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,902—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick J. Everett, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 août—25 31—3 sept

Anthony Schaeffer vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,730—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Eugène S. Reems, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
23août—23,27 sept 1 Greffier.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux règlements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 18.2, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Cassacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Cassacalvo et Grands-Hommes; le lot No 7 formé l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et de face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district intérieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jours d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition enliassée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir; si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessements, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

DATE DE FONDATION 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.

(New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.

CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, R. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. GRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE
GUS. PITOT, JR.
J. W. HINCKS.

24 fév—1an

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000		$150,000
1 ..... de	50,000	50,000
1 Lot de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300	$30,000
100	200	20,000
100	100	10,000
1000	50	50,000

2,179 Lots s'élevant à..........$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Envoyez par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,554—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er octobre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Presse et Moreau (maintenant Chartres), désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville; les dits lots mesurent chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St. Ferdinand et Cassacalvo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.

Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt fait sur le stock avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1883 et de plus une somme de cent vingt piastres

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.

Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et par encore réclamée sur la dette de stock à savoir: soixante-dix-huit piastres par action et assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque, la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 août—30 sept 6 13 20 27 oct 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Lopez vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,579.—En vertu d'un ordre de vente daté du 30 août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à 1:30 heure p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local coin des rues Liberty et Gravier—

Un ameublement de salon de 11 pièces et autres meubles, une vitrière, 2 comptoirs, une glacière à bière, un lot d'étagères, une pendule, installations à gaz et autres objets, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Aussi, un lot de comptes à recevoir, conformément à une liste déposée à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans
31 août—31 sept 1 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros & Co. vs. Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,646.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent seize, lequel ilet est borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, désigné par le numéro un du dit ilet, formant un des coins des rues Melpomène et Bassin, mesurant trente-deux pieds six pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur et une façade rue Bassin de quatre vingt-onze pieds huit pouces, ainsi qu'il appert en plein sur un plan qui est annexé à l'acte mentionné ci dessous par devant W H. Seymour notaire.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la succession de Allen Coulley d'après un acte pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.

Le dit lot est une portion du lot primitif numéro un du dit ilet, acquis par feu Allen Coulley de la succession de Wm. E. Camp et sa femme, d'après un acte pardevant A. E. Bienvenu, ex-notaire en cette ville, le 7 mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° De comptant pour payer la réclamation des demandeurs actuellement due, dans la somme de six cent soixante-six piastres 66 2/3|100 cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 5 juin 1886 jusqu'à paiement, cinq pour cent sur le dit principal et intérêt pour frais d'avocat; trois piastres pour le coût de l'acte; les frais et charges de procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. 2° L'acquéreur assumera, pour le montant de son enchère, le paiement d'un billet à ordre de six cent soixante six piastres 66 2/3 |100 cents, tirés par la défenderesse à son ordre et par elle endossé, daté le 5 juin 1886 et fait payable deux ans après date et portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date du billet jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment à la réclamation des demandeurs; l'acquéreur devra assumer toutes les obligations de l'acte primitif de vente qui a trait aux frais d'avocats, assurance, etc.; 3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2août—2 9 16 23 30—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Julius M. Pease vs New Orleans Seamen's Friends Society.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Levée, Champs Elysées, Victoire et Français, mesurant (au pied américain) trente-trois pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur, du côté de la rue Levée, de quatre-vingt dix-neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes, et sur l'autre côté, touchant à la propriété de Kelly, de cent treize pieds deux pouces et quatre lignes, dans le fond ayant une largeur de trente-quatre pieds neuf pouces et trois lignes.

Etant la même propriété acquise par la défendeur dans l'affaire de A. Manoritta, par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 9ème jour d'août, 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Mulé vs Mme L. M. Peuch, femme, J. N. McConnell et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,748—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nerestan Haubuchon, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1878.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 août—9,16,23,30—sept 6.10

ANNONCE JUDICIAIRE.

George Zetzmann vs. Thomas Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,601.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Rousseau et Sorapuru, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémécourt, daté du 24 juillet 1878, une copie de quoi est annexé à l'acte ci-dessous référé.

Le dit lot mesure 26 pieds 9 Pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, avantages appartenant ou y appartenant.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Keel, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 juin 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10août—10,17,24,31—7,10 sept

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 2ème jour de juin 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire et dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Gabrielle Regagnon vs. Honoré Théas, son mari—No 20,923—Division C. Dans cette affaire soumise la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante pour les raisons données oralement. Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regagnon et contre le défendeur Honoré Théas, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant séparément entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.

Jugement rendu le 2 juin 1887.
Jugement signé le 7 juin 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-huitième jour de juin, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
[Sceau.] M. A. McDONNELL,
30 juin—[illegible] Député Greffier

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, JEUDI 1er SEPTEMBRE 1887, à 11 heures A. M., dans leur salle de vente No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages les meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente 1er sept—

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Un joli cottage,
Nos 239 et 239 1/2 rue Chippewa.
—Aussi—
Un lot de meubles de maison.
Succession de Thomas Manning.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 21,076.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 8 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 15 juillet 1887, il sera vendu, à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, St André, Annonciation et Joséphine, mesurant 21 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, étant la moitié de la portion intérieure du lot désigné par le No 4 de l'ilet No 11. Les améliorations comprennent un joli cottage double Nos 239 et 239 1/2 de la rue Chippewa. Et le même jour, à 10 heures A. M., à la résidence No 239 1/2 rue Chippewa, un lot de meubles de maison. Conditions—comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887; 10 pour cent de dépôt sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant G. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 août—13,20,27—sept 3,10,17

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'affaire de FRED F. CONVERSE ET AL. vs EDW. M. CONVERSE, tuteur etc.
No 21,503—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Et dans l'affaire des mineurs CHARLES C. et EVELINE et MADELINE CONVERSE.
No 315—Quinzième Cour de District Judiciaire Ouest Feliciana, Louisiane.

VENTE EN PARTAGE D'UNE

Propriété de résidence de choix,

formant le coin nord-ouest des rues St Charles et Washington, Nouvelle Orléans, avec ornements pour jardin et terrains pour amusements.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur,—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu par l'Hon Albert Voorhees, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, le 27me jour de juin 1887, et signé le 2me jour de juillet 1887, et portant le No. 21,503 sur le dossier de la dite cour, dans l'affaire de Fred F. Converse et al. vs Edw. M. Converse, tuteur, etc., et aussi conformément au décret de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Ouest Feliciana, Lne., rendu dans l'affaire des mineurs Charles C et Eveline et Madeline Converse, portant le numéro 315 sur le dossier de la dite cour, daté et signé le 12me jour de juillet 1887 et rendu dans la dite affaire, la propriété décrite ci après, à savoir:

La propriété de choix pour résidence, désignée par le No 659 Avenue St Charles, située dans une des portions les plus attrayantes et pittoresques du Quatrième District, dans l'ilet borné par les Avenues St-Charles et Washington et les rues Quatrième et Carondelet.

La propriété est composée des lots 1 et 2 et d'une portion du lot No 22, d'après un plan par Knell & Werner, architectes, daté juillet 1848, au bureau de G. K. Stringer, ex-notaire en cette ville, et par les mêmes numéros sur un plan par E. Pilié, daté le 8 mars 1876, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, en date du 10 mars 1876. Les dits lots Nos 1 et 2 mesurent chacun, mesure américaine, 28 pieds 9 pouces de face à l'Avenue St Charles sur 120 pieds de profondeur et face à l'Avenue Washington, entre lignes parallèles, et la portion des terrains du même district et ilet et adjacent aux lots ci-dessus au fond, désignée par la lettre A, sur un plan de E. Pilié mesurant 30 pieds de face à l'Avenue Washington sur 57 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et étant composée de la façade du lot primitif No 22, sur le plan désigné ci-dessus par Knell et Werner. Ensemble avec les bâtisses et améliorations comprenant la résidence élégante en bois avec deux étages et attic, désignée par le No 659 Avenue St-Charles. Elle forme le coin sud ouest des Avenues St-Charles et Washington. Elle est retirée de la rue sur le lot de l'ilgne inférieure, avec de la clarté et des ouvertures de chaque côté; elle a un jardin bien orné sur le devant, une pelouse sur le terrain supérieur, arbres fruitiers et ombreux. Une large galerie devant et derrière, de grands corridors, salon, salle à manger et pour déssiner, cuisine, lavoir et autres compléments d'appartements et chambre à bain au second étage, entrepôt, à gaz dans la maison, le charbon et pour laver, remise et écuries détachées de la bâtisse principale et ouvrant sur l'Avenue Washington, gaz, grande citerne et hydrant, ce qui fait de cette propriété une résidence des plus confortables et des plus aristocratiques. La propriété est en bon état et unique due sujette à un bail de Isidore Hernsheim, Esq., expirant le 30 septembre prochain. La voisinage et le site sont des plus attrayants et des plus pittoresques qu'il y ait sur la grande Boulevard, on ne peut rien désirer de mieux pour une résidence aristocratique; placement sûr et profitable.

Une carte de l'encanteur est nécessaire pour visiter la propriété. L'attention des capitalistes est spécialement invitée. Vente péremptoire.

Conditions—Une moitié comptant; et la balance à trois ans de crédit contre des billets représentant la portion des mineurs. Les dits billets seront subdivisés, si cela est requis, et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédure pour forcer la collection, le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 au-dessus du prix; toutes les améliorations assurées pour le montant en plein des billets et transférer la police aux détenteurs de billets.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant S. J. Blanchard, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 juillet—31, août 6, 13, 20, 27, sept 3.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de feu Thomas J. Cooley.

No 21,441—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Elégante résidence de famille

sur l'Avenue St-Charles, formant le coin de la rue Septième.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. FRIEDRICHS, Encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, daté le 16 août 1887, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'élégante résidence de famille du décédé, formant le coin sud ouest de l'Avenue St Charles et de la rue Septième, dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles et les rues Prytanie, Septième et Huitième. Elle comprend deux grands lots de terre, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces face à l'Avenue St-Charles, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Septième, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois très confortable à deux étages, la bâtisse est retirée du trottoir et est ornée d'un jardin sur le devant et sur le côté, galeries sur le devant et sur les côtés, et contenant des vestibules spacieux, de magnifiques salons et boudoirs, de grandes chambres à coucher bien aérées, salles à manger et de galerie; gaz, citernes, cour pavée, terrain de récréations et jardin, contribuant à rendre ce logement d'un confort supérieur et plein d'attraits, dans un des voisinages les plus pittoresques de cette magnifique avenue.

Elle est située en face de la nouvelle Eglise du Christ et des résidences de MM. Green et McDermot. Possession en sera donnée le 1er octobre. Une carte de l'encanteur est requise pour en être admis.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la portion à crédit à un et deux ans en coupons billets divisés de façon à satisfaire l'intérêt des héritiers, si on le requiert; les dits billets devront être spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de la vente; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le recouvrement; les améliorations devront être assurées pour la valeur de la portion à crédit et la police d'assurance transférée aux détenteurs des billets, jusqu'à leur paiement final; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 août—17 20 27—sept 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant,
—Dans l'affaire de la—
Succession de Paul Grima.

VINGT-DEUXIEME COUR JUDICIAIRE de District, paroisse St Jacques—Etat de la Louisiane—No 1268.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 11 juillet, 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District, paroisse St-Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le neuvième indivis d'un certain lot de terre (avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carroll, Poydras, Perdido et Carondelet, et désigné par le numéro huit, sur un plan de Pilié, annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 août, 1847, et mesurant au pied américain, trente pieds sept pouces de face sur la rue Carroll, sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Et aussi une bague en or montée en diamant.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4,11,18,25—Sept 1,6.

Succession de Lorenz Flettrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,923—Division C. Attendu que Mme Veuve Caroline Flettrich a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lorenz Flettrich, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
26août—26—4,9sept. Greffier.

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de Louis Charles André Bitland.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,606.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 septembre 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1887, les propriétés suivantes savoir—

1° Un lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues des Français, Union, Romain (ci devant Solidelle) et Prieur (ci devant Joséphine), désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur de Armas, député-voyer, lequel lot forme l'encoignure des rues Français et Prieur, mesurant 32 pieds de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Prieur.

2° Une portion de terre située dans le même District et ilet de même que le lot précédent, désignée par la lettre B sur le dit plan fait par de Armas, consistant en quatre lots de terre, trois desquels mesurent chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et le quatrième lot contigu à la profondeur des trois lots ci dessus, mesure 27 pieds de face à la rue Prieur sur 128 pieds de profondeur.

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une jolie maison haute à mansarde, couverte en ardoises, le rez-de-chaussée construit en briques à l'usage des caves, l'étage supérieur ayant galeries sur le devant, le côté et sur le derrière; salon double, grande salle à manger, une petite chambre touchant à la salle à manger, deux belles chambres, chambre à bain avec baignoire et tuyaux fixes, lavabo et tuyaux fixes, trois belles chambres à feu dans la mansarde ouvrant sur un balcon sur chaque côté de la maison; une cuisine en bois à étage, ayant quatre chambres; deux belles citernes, l'une d'environ 8000 gallons et l'autre d'environ 4000 gallons; beaucoup d'arbres à ombre et à fruits, plantes d'agrément, etc., etc. Le terrain est très élevé.

3° Un lot de terre, avec les améliorations qui en dépendent, situé dans le même District et ilet, désigné par la lettre C d'après le susdit plan par de Armas, et mesurant 32 pieds de face à la rue des Français sur 134 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Deux lots de terre contigus ainsi que les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et ilet, désignés par les lettres E et D sur le susdit plan de de Armas, mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Romain sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Six lots de terre contigus ainsi que les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et ilet, désignés par les lettres H, I, K, L, M, N, d'après le dit plan fait par de Armas mesurant chacun 32 pieds de face à la rue de l'Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot N forme encoignure aux rues Union et Prieur.

6° Un lot de terre avec les améliorations qui en dépendent, dans le même district et ilet, désigné par la lettre O du susdit plan de De Armas, mesurant 27 pieds de face à la rue Prieur sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble la maison en bois, citerne, etc.

7° Dix lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 125 renfermé par les rues des Champs-Elysées, Français, Johnson (ci-devant Célestine) et Galvez (ci-devant Genie) et désignés par les lots Nos 1 à 10.

Les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 6 mesure 42 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble la maison et améliorations qui en dépendent.

Le lot No 7 mesure 32 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 10 formant encoignure aux rues des Champs-Elysées et Galvez, mesure 24 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Galvez, entre lignes parallèles.

8° Un lot de terre situé dans le même district et ilet, mesurant 40 pieds de face à la rue des Français sur 117 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

9° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Bourbon (anciennement Bagatelle), Johnson (anciennement Célestine) et Galvez (anciennement Génie) désignés par les Nos 7 et 8, d'après un plan dressé par Arthur de Armas, daté 1er juillet 1886, lesquels lots mesurent chacun 30 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez sur 160 pieds 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

10° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 34, renfermé par les rues des Champs-Elysées Français, Arnot et Bruins, mesurant le dit ilet 252 sur 320 pieds.

11° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 1175 renfermé par les rues Union, Bourbon, ci devant Bagatelle, Miro, ci devant Libéraux, et Tonti, ci-devant Force, mesurant 32 pieds de face à la rue Union sur 128 pieds de profondeur.

12° Trois lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Ursulines, St Philippe, Rendon et l'avenue Hagan, désignés par les Nos 12, 13 et 14, mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 3 lignes de façade, à l'exception du lot No 14 qui mesure 30 pieds 9 pouces à lignes de façade à la rue des Ursulines sur 100 pieds de profondeur, le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acheteurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège. Les actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs, et contiendra les clauses d'usage concernant le paiement de 5 pour cent honoraires d'avocat, assurance et clauses de non aliénation, la clause de non aliénando, les taxes de 1887 seront assumées par les acheteurs en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant devra être fait par les acheteurs sur le moment de l'adjudication.
17 août—17 27—sept 3 10 17

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de bureau comprenant en partie: chaises, miroirs, presse à lettres, bureaux, couvercle à coulisse, pendule, grillage de bureau, grands bureaux, chaises, hautes, fontaine, etc., etc.

Vente de liquidation,

Dans l'affaire de la Compagnie d'Assurances de la Louisiane en liquidation

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B—No 21,757.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No. 79 rue Bienville—MARDI, 6 septembre 1887, à 11 heures a. m., au No. 54 rue du Camp entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, actuellement absent en congé, daté du 26 août 1887, il sera vendu à l'encan,

Un lot de meubles de bureau accusé dans un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur livraison.
27 août—27—sept 3 6

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Quatrième entre Laurel et Annonciation.

Succession de James Whalen "décédé."

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,699.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau. No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant en place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", maintenant absent en congé et daté du 5 août 1887, Dossier No 21,699, dans l'affaire ci dessus, il sera vendu;

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Laurel, Annonciation et Washington désigné par la lettre "G" sur un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de ville, en date du 4me jour de décembre 1880 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 27 janvier 1881 et conformément à un récent plan fait par Williams et Patton, voyers, en date du — août 1887 et mesurant, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles plus ou moins.

Le dit lot "G" est le lot original No 18.

Les améliorations consistent en une maison cottage.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste en un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir de la date de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant R. P. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 août—7 13, 20, 27, sept 3, 10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Cie vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 20,124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER ET HOMES — WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—VENDREDI, 2 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez: en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent en congé, ordre daté du 29 juillet 1887, Dossier No 20,124, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—

Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent—situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St Charles, les rues Carondelet (ou Apollon) Valence et Cadix, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à l'Avenue St Charles, sur une profondeur de 118 pieds; le lot No 1 formant le coin de l'Avenue St Charles et de la rue Valence, tous plus ou moins, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.—10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
2 août—2 9 16 23 30—2 sept

Chs. Caron Academy,

123, rue d'Orléans.

Ecole du jour et du soir—Leçons particulières. Cours classiques et commerciaux en anglais et en français.

Conditions. Ecole du jour de $1 à $5 par mois. Ecole du soir, $3 par mois.

Enseignement plus particulièrement adapté aux besoins des familles françaises de la Nlle-Orléans. 24 août—1 an

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de grande valeur.

No 307 rue Esplanade, entre les rues Johnson et Prieur, Cottage à distance de la rue.

Ferme dans le Cinquième District, faisant face au fleuve Mississipi.

Vingt-quatre terrains dans le Septième District.

Un terrain rue Magasin, entre les rues Jena et Cadix, Sixième District.

Auguste Carrouché, tuteur, etc., vs. Mme M. Hélène Ducongé, tutrice naturelle, etc.

Pour effectuer un partage.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No. 21,803.

Succession de F. Edgard Ducongé.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 15,626.

Succession de Louise Olympe Ducongé, épouse décédée de Auguste Carrouché.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 18 233.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de trois ordres de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans les susdites affaires, l'un desquels a été rendu le 18 août 1887 et signé le même jour par l'Hon. Albert Voorhies, un des juges de la dite Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement hors de l'Etat; un autre ordre rendu par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Division E de la dite Cour, le 18 août 1887; le troisième rendu le 22 janvier 1887 et signé le 27me jour du même mois, même année par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division B de la dite Cour Civile de District, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

CINQUIÈME DISTRICT.

1° Un terrain ou portion de terre ou morceau de terre, situé dans la Paroisse d'Orléans, étant une partie de la plantation qui a appartenu à P. Caselar et désigné par le No 33 sur un plan dressé par Jean Communy, sous voyer, daté le 20 janvier 1837 déposé au bureau de Félix de Armas, ex notaire en cette ville.

Le dit terrain ou portion ou morceau de terre mesurant un arpent de face au Fleuve Mississipi sur quarante arpents de profondeur; aussi un autre terrain ou morceau de terre situé aussi dans la Paroisse d'Orléans, à l'arrière de celui ci-dessus mentionné, désigné par le No 44 sur un plan dressé par Louis H. Pilié voyer de la ville, daté le 2 janvier 1860, et déposé comme plan No 2 du Livre des Plans No 1, dans le bureau de Charles E. Fortier, ex notaire en cette ville, lequel dit lot ou morceau de terre mesure un arpent de face au chemin public, quarante pieds de largeur et est à une distance de quarante arpents du fleuve Mississipi sur une profondeur d'environ quarante arpents avec l'usage en commun du chemin public de 20 pieds de large commençant sur le fleuve Mississipi et courant à l'arrière jusqu'au chemin public mentionné ci dessus et communiquant avec celui ci sur une largeur de quarante pieds. Le tout formant ensemble une propriété continue, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages solidement bâtie et confortable avec toit en ardoise, en bon état, ayant dix chambres, corridors, cave, grandes galeries devant, porche, etc.

Quelques six autres dépendances. Il y a sur la propriété de grands pacaniers, plusieurs arbres fruitiers de différentes sortes. Deux Camélias les plus beaux et les plus grands arbres de ce genre dans l'Etat et de beau bois. Cette propriété a tout combiné pour la faire une résidence des plus confortables et des plus attrayantes. Toute récolte qui est cultivée en ce moment sur la dite propriété n'est pas vendue avec celle-ci, et l'acheteur devra donner le temps nécessaire aux parties intéressées dans les dites récoltes, de recueillir celles-ci.

SEPTIÈME DISTRICT.

2° Vingt-quatre terrains, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et autres objets y appartenant, situés dans le septième district de cette ville anciennement Carrollton, dans l'ilet No 63 B, qui est borné par l'Avenue Carrollton, les rues Shott, Jeannette et Sixième, lesquels dits lots sont désignés par les numéros un à vingt quatre inclusivement, sur le plan comme suit à savoir: les lots Nos. 1 à 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, le lot No 10 formant le coin des rues Shott et Sixième.

Les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos 13 à 22 mesurent chacun 30 pieds de face à l'Avenue Carrollton sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, et les lots Nos 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jeannette sur 150 pieds entre lignes parallèles. Le tout conformément au plan primitif de subdivision de Carrollton et avec une esquisse faite par J. F. Braun, voyer, daté le 20 septembre 1885 annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant C. G. Andry, notaire, le 3 octobre 1885.

TROISIÈME DISTRICT.

3° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Prieur, Kerlerec et Johnson, désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. N. De Pouilly, voyer, daté le 20 octobre 1866, et déposé au bureau de W J. Castell, ex notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, 29 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Esplanade, sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue, couvert en ardoises, ayant une galerie devant et sur le côté, quatre chambres, une bâtisse couverte en ardoises attachée à la bâtisse principale, avec cuisine et une chambre, chambre pour le charbon, lavoir, hangar et beaux dépendances, etc., connu comme le No municipal 307 rue Esplanade.

SIXIÈME DISTRICT.

4° Un terrain situé dans le Sixième district de cette ville, désigné par le No 23, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Cadix, Live Oak et Jena, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins sur 114 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, et garanties par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété, les bâtisses assurées et la police d'assurance transférée aux vendeurs comme sécurité collatérale pour le paiement des dits billets, et les taxes d'Etat pour l'année courante 1887 qui sont dues et exigibles, assumées par l'acquéreur au-dessus de son adjudication et les clauses de vente renfermeront toutes les autres clauses usuelles.

Actes de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
20août—20,27—3,10,17,24sept.

VENTE DE LIQUIDATION de tout l'actif, privilèges etc.,
—DU—
Tallow Oil & Fertilizing Co.
—DE LA—
Nouvelle-Orléans, Lne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—JEUDI, 1er septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, au Tallow Oil & Fertilizing Co., derrière le Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co., dans la paroisse St-Bernard, par ordre des commissaires nommés par le Board de Directeurs du Tallow Oil & Fertilizing Co. de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, à une assemblée tenue le 21 avril 1887 pour liquider les affaires de la dite compagnie et qui consistent en:

1° Les privilèges de bail et servitudes accordés à G. H. André par le Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co., d'après un acte passé pardevant Legardeur, notaire, le 8 mai 1874, pour toute la durée de la charte de la dite C. C. L. S. & S. H. Co.—Une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

2° Toutes les machines comprenant une machine à vapeur, quatre réservoirs, trois chaudières, un mixer, trois bras dérivés.

3° Deux mulets, trois chevaux, un wagon double, une charrette, trois drays, un wagon à ressort avec harnais.

4° Un ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Paroisse St-Bernard, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par les deux lettres "A. B." et borné par les rues St Claude, (anciennement Bons Enfants), Esteban, Mehle et Morales, et est divisé en sept lots désignés par les numéros 1 à 7 inclusivement, lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face aux rues Mehle et Esteban, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles.

Deux terrains situés dans la Paroisse St-Bernard, carré d'ilet borné par les rues Morales, Esteban, Urquhart et Mehle, désignés comme les terrains Nos 1 et 2 et mesurant, chacun, 33 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur chacune des rues Mehle et Esteban, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles; le terrain No 1 formant l'angle des rues Mehle, Morales et Esteban.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 juil—28—août 4 11 18 25—sept 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double de Choix,
AVEC VASTES TERRAINS,
Rue Upper Magazine.

Succession de Magdalena Gaisser, femme de Henry Wolfram.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21,679.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 août 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

Le cottage double, de choix, Nos. 1036 et 1038 1/2 rue des Magasins, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Général Taylor et Austerlitz. La propriété est composée de deux lots, Nos. 11 et 12, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 115 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, spacieux, à un étage, retiré de la rue, avec plates-bandes devant dans le jardin, un voisinage attrayant et populeux, et toujours sûre d'avoir de bons locataires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an, liens du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Commagère, notaire.

Et à 2 p. m. le même jour,

au local mentionné ci-dessus, il sera vendu toute la propriété personnelle et effets de maison appartenant à la dite succession, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
16 août—16 27—sept 3 10 17

PAR HOEY & O'CONNOR.

Résidence avec vastes terrains dans le Garden District.

Succession de Samuel Dowty.

No 21,881, Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 10 août 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante à savoir:

La résidence en bois à deux étages et terrains No 47 rue Sorapuru, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sorapuru, Philip, Fulton et Rousseau. Les terrains comprennent trois terrains contigus, désignés par les Nos 116, 117 et 120 et mesurent comme suit: le terrain No 116 mesure 29 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue Sorapuru; le No 117 mesure 33 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Sorapuru et le No 120 mesure 33 pieds 5 pouces de face à la rue Sorapuru et chacun des dits lots a une égale profondeur de 150 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les dits terrains conviennent pour jardin et pelouse et ont un magnifique ombrage. La propriété est à proximité des rues qui vont à l'étranger et du ferry de Gretna et de trois lignes de chemin de fer dans un quartier bien bâti et respectable.

Conditions de la vente—Comptant. l'acquéreur fera un dépôt de dix pour cent au moment de la vente, et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1887.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe Esq., notaire public.
28 août—28—sept 3 10 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de C. O. Cummings

No 6,592 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan—

Une action du fonds-capital du N. O Produce Exchange.

Conditions—Comptant avant le transfert.
23 août—23 27—2 3 sept

PAR W I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de propriétés améliorées

et de terrains dans le Premier District, et 5 actions du capital du Eureka Homestead Society, dans l'affaire de Dennis Cloney vs. ses créanciers.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, lequel dit ordre est en date du 11 août 1887 pour le compte de l'affaire de Dennis Cloney vs. ses créanciers, No 21,438 du dossier de la dite cour, il sera vendu à l'encan:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty, Commune, Franklin et Gravier et ayant les mesures comme suit, à savoir:

Le premier lot mesure soixante (60) pieds de face à la rue Liberty, entre Gravier et Commune, sur une profondeur de cent vingt pieds, (120) plus ou moins, au pied français, ou soixante-quatre (64) pieds de face à la rue Liberty par cent vingt-sept (127) pieds de profondeur, au pied anglais, borné sur un côté près de la rue Gravier et dans le fond par la propriété appartenant à De Buys, et sur l'autre côté par le lot No 6.

Le deuxième lot est désigné comme lot No 6, et mesure au pied anglais (31) trente et un pieds (2) deux pouces de face à la rue Liberté, par (127) cent vingt sept pieds de profondeur sur la ligne du lot No 5 vers la rue Commune et (127) cent vingt-sept pieds sur le côté vers la rue Gravier et mesure dans le fond (27) vingt-sept pieds (7) sept pouces par la ligne la plus étroite dernièrement mentionné.

Les améliorations comprennent une résidence en briques retiré de la rue, à deux étages couverte en ardoises, ayant en plus de cinq pièces dix chambres, salon double, devant de cheminée en marbre, cour pavée, cuire, hydrant etc adjacent est une grande écurie, avec étale pour 25 têtes d'animaux, dépendances, hangar, etc. Cette propriété doit être vendue en bloc.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet, désigné par le numéro municipal 465, borné par les rues Bolivar, St Jane, Commune et Gravier, désigné comme lot No 12 et mesure, au pied américain, (30) trente pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur entre lignes parallèles de (122) cent vingt-deux pieds (7) sept pouces et (5) cinq lignes.

Les améliorations comprennent un cottage avant trois chambres et cuisine et cour pavée, cave, etc.

3° Un certain ilet de terre vacant, situé dans le même district, désigné par le numéro municipal 804, qui est borné par les rues Alexander, Murat, Gasquet et Palmyre et est composé de (26) vingt six lots de terre, numérotés de 1 à 26 inclusivement, mesurant (314) trois cent quatorze pieds (2) deux pouces de face par chacune des rues Palmyre et Gasquet, et (319) trois cent dix neuf pieds (7) sept pouces et (4) six lignes de face à chacune des rues Murat et Alexander, le tout conformément à un plan de Paul Andry, voyer, et pour qu'on s'y réfère au l'emplacement de la vente.

Aussi:

(5) cinq actions du fonds capital du Eureka Homestead Society au nom de Dennis Cloney et connu comme livre "B" No. 341.

Conditions—Pour les (5) cinq actions et dessus comptant sur les lieux. Pour les propriétés un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à un et deux ans avec intérêt de 6 pour cent par an à partir du jour de la vente, représenté par des billets d'acquéreur à l'ordre du vendeur et par lui endossés, avec 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès. Les bâtisses assurées par l'acquéreur pour le montant du crédit et la police transférée au porteur des billets le tout garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera, en outre de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1887.

Acte de vente pardevant Chas G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
14août—14 21 28—sept 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une jolie résidence cottage No 139 rue Constance, entre Terpsichore et Robin.

Succession de J. Povey Wilson—No 18,593.

—ET—

Succession de Sarah Rigor, épouse de J. Povey Wilson—No 21,552.

Tous deux décédés.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," rendu le 3 décembre 1886 et signé le 9 décembre 1886, Dossier No 18 593, dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, et en vertu et conformément à un autre ordre du juge ci-dessus, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division "B," maintenant absent en congé, rendu et signé le 15 août 1887. Dossier No 21,552, dans l'affaire de la succession de Sarah Rigor, épouse de J Povey Wilson, décédée, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magazine, Terpsichore et Robin, désigné par le No A et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations comprennent un joli cottage en bois couvert en ardoises, avec mansarde, connu par le No 139 rue Constance, et ayant un corridor et de 8 à 10 chambres en tout, cave, hangar, etc.

Le tout conformément à un plan de Williams & Patten, architectes et voyers, qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Conditions—Comptant; en passant l'acte 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 août—21 28—4 11 18 24 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR W. I. HODGSON,

Succession d'Adam Rauch.—No 21,179.

Vente à l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant en remplacement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D," en congé, ordre signé le 9 août 1887 pour le compte de la succession d'Adam Rauch, décédé, dossier No 21,179, à l'encan, il sera vendu:

Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré No 42, borné par les rues Laurel, Annonciation, (ci-devant Jersey), Septième et Huitième, désignés par les Nos 1 et 2 du dit carré, et contigus l'un à l'autre. Ils mesurent chacun trente-un pieds trois pouces de façade sur la rue Annonciation, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles, le terrain No 1 formant le coin des rues Annonciation et Septième.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant, en outre, les taxes dues et exigibles en 1887.

L'acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11août—11 14 21 28—sept 4 10

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.